

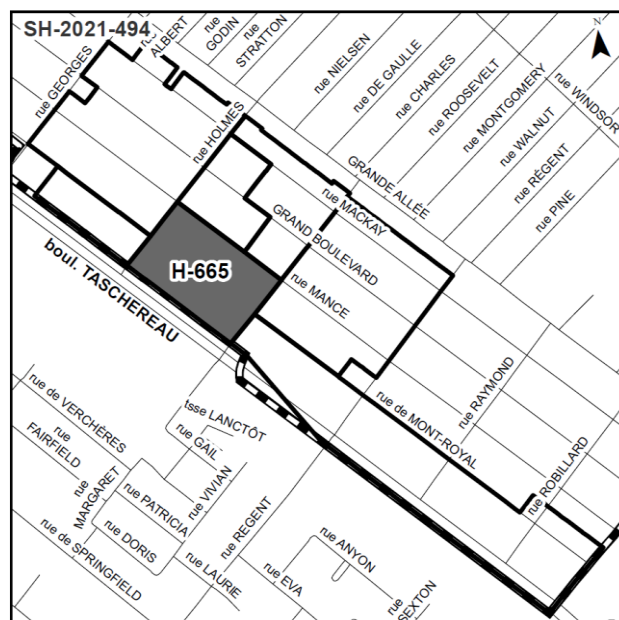
## Avis à toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos des règlements SH-2021-494 et SH-2021-495 en remplacement de l'assemblée publique de consultation

1. Lors de sa séance du 13 avril 2021, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté les projets de règlement décrits ci-après :

- Projet de Règlement SH-2021-494 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'autoriser une superficie maximale de plancher supérieure à 1 000 mètres carrés pour la classe d'usage Commerce de proximité dans la zone H-665 (district de Laflèche).

La zone concernée H-665 par ce projet de règlement est indiquée en gris sur le croquis.

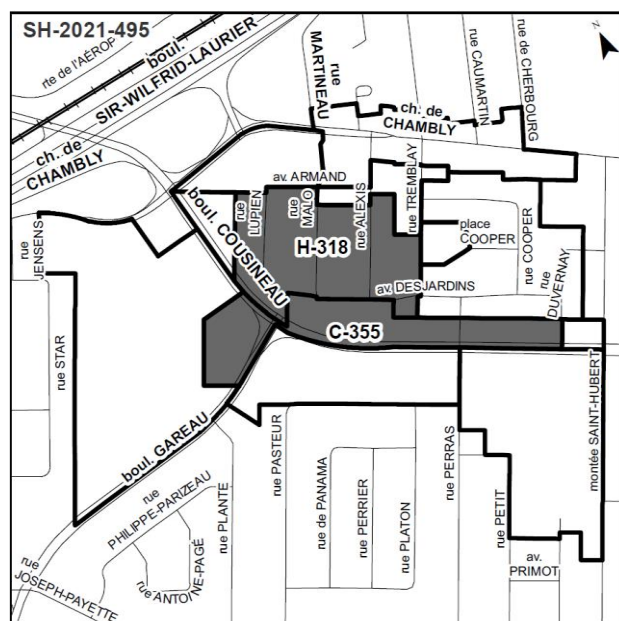
Toutes les dispositions de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.



- Projet de Règlement SH-2021-495 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'agrandir la zone C-355 à même une partie de la zone H-318, de corriger les limites des zones et de modifier la grille de la zone C-355 pour réduire la marge avant minimale et la superficie de plancher minimale, de retirer la classe d'usages Service relié à l'automobile, catégorie B (classe 11) et de retirer une note spécifique (district du Vieux-Saint-Hubert-de la Savane).

Les zones concernées C-355 et H-318 par ce projet de règlement sont indiquées en gris sur le croquis.

Toutes les dispositions de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.



2. Conformément à l'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, toute procédure relative aux présents règlements qui implique un rassemblement ou un déplacement de citoyens est remplacée par une procédure écrite.

Conséquemment, un document explicatif des projets de règlement sera disponible sur le site Web de la Ville de Longueuil, à l'adresse suivante : <http://www.longueuil.quebec/fr/evenements> à compter du 21 avril 2021 en remplacement de l'assemblée publique de consultation.

3. Toute personne peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 21 avril au 5 mai 2021, par l'envoi d'un courrier à la Direction du greffe, 4250, chemin de la Savane, Longueuil (Québec) J3Y 9G4 ou d'un courriel à l'adresse : [greffe.sh@longueuil.quebec](mailto:greffe.sh@longueuil.quebec) en indiquant leurs nom et adresse.

4. Une copie de ces règlements peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en communiquant à l'adresse courriel [greffe.sh@longueuil.quebec](mailto:greffe.sh@longueuil.quebec). Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 20 avril 2021.

Marie-Claude Bérubé

Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert